

AU/31/1.1.3/20230814/113

OBJET : Contrat de prestation de services de sécurité

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commune organise un certain nombre d'animations dans le cadre des festivités de la Saint Jean et notamment un spectacle pyrotechnique qui est programmé le 25 août 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer la sécurisation du site pendant le tir, ainsi que les contrôles de sécurité aux différents accès, et ce, du 25 août 2023 à 17h00 au 26 août 2023 à 00h30 ;

Considérant que la proposition présentée par la société SURIVEIL, répond aux besoins de la Commune,

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat :

- dont l'objet est d'exécuter les contrôles de sécurité aux entrées du site et la surveillance des accès ;
- avec la société SURIVEIL, 25B avenue de la Perle du Comtat, 84210 Pernes-les-Fontaines ;
- dont le montant s'élève à 6 812,00 € HT
- pour la période du 25 août 2023 à 17h00 au 26 août 2023 à 00h30.

Article 2 : Le contrat pourra être modifié pour intégrer des prestations supplémentaires, soit en terme d'effectifs (nombre d'agents supérieur à celui prévu contractuellement), soit en terme d'amplitude horaire (nombre d'heures supérieur à celui prévu contractuellement), sans que son montant total ne puisse excéder la somme de 10 000 euros HT. Dans ce cas, le prix supplémentaire sera calculé sur la base d'un taux horaire de 26,00 € HT et les prestations supplémentaires feront l'objet d'un bon de commande.

Article 3 : Les crédits nécessaires aux paiements de ces prestations sont prévus au budget communal.

MONTEUX, le 14 août 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 16/08/2023

Publié le : 16/08/2023

Christian GROS


Maire de MONTEUX